



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2019-130

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2019

Sommaire

Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

R20-2019-11-07-001 - Décision portant subdélégation de signature de Madame Eliane Bernardini, directrice régionale adjointe, en matière de législation du travail au titre des pouvoirs propres de la DIRECCTE (2 pages)

Page 3

Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

R20-2019-11-07-001

Décision portant subdélégation de signature de Madame
Eliane Bernardini, directrice régionale adjointe, en matière
de législation du travail au titre des pouvoirs propres de la
DIRECCTE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION RÉGIONALE
DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DE CORSE

Décision n°

Portant subdélégation de signature de Madame Eliane BERNARDINI, directrice régionale adjointe, en matière de législation du travail au titre des pouvoirs propres de la DIRECCTE.

**LA DIRECTRICE REGIONALE ADJOINTE DE LA DIRECTION REGIONALE DES
ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DE CORSE**

Vu le code du travail, notamment ses articles R8122-1 et R8122-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime;

Vu le code des transports ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'éducation;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'article R431-9 du code de la justice administrative ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatifs aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté interministériel du 18 mai 2017 nommant Madame Eliane BERNARDINI, directrice du travail, directrice régionale adjointe de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Corse ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2018 nommant Madame Isabel DE MOURA, directrice du travail, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Corse ;

Vu la décision n° R20-2019-03-18-002 du 18 mars 2019 portant délégation de signature de Madame Isabel DE MOURA, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse au titre de ses pouvoirs propres en matière de législation du travail à Monsieur Michel CAVAGNARA, responsable du pôle « politique du travail » et à Madame Éliane BERNARDINI, directrice régionale adjointe ;

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée par Madame Eliane BERNARDINI, Directrice régionale adjointe, à Madame Catherine LE BOTLAN — Directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle de Corse du Sud, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse dans les domaines mentionnés ci-dessous:

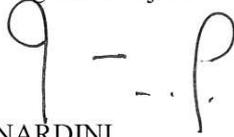
RUPTURE CONVENTIONNELLE	Décision d'homologation ou de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail	Articles L.1237-14 et R.1237-3 du code du
	Décision de validation d'un accord portant rupture conventionnelle collective	Articles L.1237-19-3 à L.1237-19-5, R.1237-6
EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES	Appréciation de la conformité d'un accord collectif ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle (Rescrit)	Article L2242-9 du code du travail
INTERESSEMENT ET PLAN D'EPARGNE SALARIALE	Accuser réception des accords et autres documents mentionnés au chapitre V du titre IV du livre III de la troisième partie du code du travail	Article D.3345-5 du code du travail
	Décision de retrait ou modification des dispositions d'un accord d'intéressement, de participation ou d'un règlement d'épargne salariale	Article L.3345-2 du code du travail
MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSACTION PENALE	<ul style="list-style-type: none">- Transaction avec les personnes physiques et les personnes morales sur la poursuite des infractions constituant une contravention ou un délit dans les conditions prévues- Soumission des propositions de transactions ayant été acceptées par leurs auteurs à l'homologation du procureur de la République ;- Notification des transactions homologuées par le procureur de la République aux auteurs des infractions ;- Information des instances représentatives du personnel dans les conditions fixées par l'article L.8114-7 du code du travail	Article L.8114-4 du code du travail

ARTICLE 2:

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, la directrice régionale adjointe et le subdélégué désigné à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Ajaccio, Le *7 novembre* 2019

La directrice régionale adjointe


Eliane BERNARDINI